

MINUIT AVANT LA NUIT

AMIENS - parc Saint-Pierre • festival entre herbe et eau • DU 12 AU 15 JUIN 2025



GAGNE TES PASS 2 JOURS
EN T'INSCRIVANT À NOTRE NEWSLETTER

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

1. ORGANISATEUR

Nom de l'organisateur : La Lune des Pirates
Forme juridique : Association
Dénomination sociale : Association La Lune des Pirates
Adresse : 5/1 Passage Bélu, 80 000 Amiens

2. JEU CONCOURS

Nom du jeu concours : «Jeu-concours Minuit avant la Nuit 2025 - Gagne tes pass 2 jours en t'abonnant à notre newsletter»
Dates et heures de début et de fin du concours : du mardi 24 décembre 12h au mercredi 15 janvier 8h.
Raison du jeu concours : Pass 2 jours (vendredi 13 + samedi 14 juin) pour le festival Minuit avant la Nuit à gagner

3. MODES DE TIRAGE

Le tirage au sort sera effectué de manière automatique via le site internet : <https://wheelofnames.com/>
L'ensemble des adresses mails participantes seront inscrites (une inscription par adresse mail maximum). La roue sera tournée une fois et la séquence filmée. L'adresse mail sur laquelle la roue s'arrêtera gagnera le lot.

4. PARTICIPATION

• Le concours est ouvert à tout le monde, les participants devant cependant être majeurs.

5. LOT À GAGNER

• Description détaillée du lot : 2 Pass 2 jours (vendredi et samedi) pour l'édition 2025 du festival Minuit avant la Nuit. Un.e seul.e gagnant.e gagne les deux pass.
• Valeur du lot : 114€

6. COMMUNICATION AUX GAGNANTS

• Les gagnants seront informés par mail dans les 24 heures suivant la fin du concours.

7. REMISE DU LOT

• Le lot sera également remis par mail, auprès de l'adresse renseignée.

8. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

• Les informations personnelles collectées dans le cadre du concours seront utilisées uniquement à des fins liées au jeu concours.
• Les participants ont le droit d'accéder, de rectifier et de supprimer les données les concernant en contactant La Lune des Pirates, via son adresse mail : contact@lalune.net.
• Les données personnelles ne seront pas divulguées à des tiers sans le consentement explicite des participants.

9. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité, en informant les participants de toute modification.